

# 10

PAYS DE LA LOIRE

## Collectivités & Pôles Territoriaux de Coopération Économique (PTCE)

### > *Points de RepèrESS*



Les Pôles Territoriaux de Coopération Économique (PTCE) ont été définis dans la loi sur l'ESS de 2014. Ils mettent l'accent sur la coopération entre acteurs divers au service du développement des territoires. Ils explorent de nouvelles formes d'activités et d'emplois, et expérimentent de nouvelles formes de gouvernance.

La pertinence de l'approche des PTCE, et plus largement des démarches de coopération économique territoriale, est de plus en plus partagée, en milieu urbain comme en milieu rural. En témoigne la relance d'une politique nationale de soutien aux PTCE en 2021, se traduisant notamment par un appel à manifestation d'intérêt permanent.

Les collectivités locales ont un rôle important à jouer pour contribuer à l'émergence et au développement de ces démarches. Sans aucun doute précurseurs de nouveaux modes de développement socio-économiques, les PTCE sont un partenaire important des collectivités. Ils peuvent ainsi favoriser le développement de projets au service des transitions, territorialisés, multi-acteurs, et contribuer à la structuration de filières ou d'écosystèmes territoriaux.

Septembre 2023

Ce document est réalisé dans le cadre du **club des collectivités engagées pour l'ESS en Pays de la Loire**, organisé le 22 septembre 2023 à Saint-Nazaire autour de la thématique "**Tiers-lieux, Pôles Territoriaux de Coopération Économique (PTCE) & Collectivités**".



# 1 PTCE, de quoi parle-t-on ?

Le terme de PTCE, né en 2009, est issu de la volonté de mettre en évidence des pratiques existantes de coopérations, le plus souvent méconnues et sans reconnaissance officielle. Il est issu d'une démarche de recherche-action associant le Labo de l'ESS, les CRESS, le COORACE, le Mouvement pour une Economie Solidaire (MES), le RTES, ainsi qu'une vingtaine d'acteurs se reconnaissant dans cette approche et des chercheurs. Les PTCE ont été définis dans la loi sur l'ESS de 2014 :

— “ “ —  
“Les pôles territoriaux de coopération économique sont constitués par le regroupement sur un même territoire d'entreprises de l'économie sociale et solidaire, au sens de l'article 1er de la présente loi, qui s'associent à des entreprises, en lien avec des collectivités territoriales et leurs groupements, des centres de recherche, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des organismes de formation ou toute autre personne physique ou morale pour mettre en œuvre une stratégie commune et continue de mutualisation, de coopération ou de partenariat au service de projets économiques et sociaux innovants, socialement ou technologiquement, et porteurs d'un développement local durable.”  
” —

Article 9 loi sur l'ESS 2014

- P** **Pôle** : Regroupement de structures de l'ESS (associations, coopératives, entreprises...), avec d'autres entreprises, en lien avec des collectivités, centres de recherche, établissements d'enseignement...
- T** **Territorial** : Renvoyant à la notion de proximité, dont les périmètres sont variables, et répondant à un besoin du territoire, bassin de vie ou intercommunalité, et favorisant son attractivité, considérant le territoire comme un lieu de richesses matérielles et immatérielles, un capital à faire "fructifier"
- C** **Coopération** : Impliquant des modes d'organisation et de développement multi parties prenantes, des outils de mutualisation de moyens et de compétences, un coportage d'activités économiques, et un décloisonnement au travers de l'ESS entre collectivités, entreprises conventionnelles et acteurs de l'ESS, dans une stratégie commune et continue.
- E** **Économique** : Sur un principe de mixité entre acteurs, d'hybridation des ressources (marchandes, non marchandes, non monétaires), en faveur de projets économiques et sociaux innovants (socialement ou technologiquement), tous secteurs ou filières, et porteurs d'un développement local durable

## 2 Pourquoi soutenir et travailler avec un PTCE ?

- Pour contribuer à la **création d'activités et d'emplois** non délocalisables sur le territoire, voire à la relocalisation d'activités
- Pour permettre la **structuration de fonction d'ingénierie de développement** et des fonctions stratégiques de structuration et de prospective

### Expérience

Suite à l'analyse des besoins du territoire de l'intercommunalité du Mans, le **PTCE du Pays du Mans** (72) a permis la structuration d'une ingénierie complète de collecte, de gestion et de valorisation des déchets des entreprises.

- Pour renforcer la **lisibilité des acteurs**

### Expérience

La création du **PTCE Lab Sport** (44) a permis de faciliter le parcours des personnes ayant un besoin en activité physique adaptée par l'identification, l'interconnaissance et la coopération entre structures du médico-social et associations sportives.

- Pour encourager la **participation citoyenne**

### Expérience

Le **PTCE Les Grandlieu'Zarts** (44) s'est ouvert à la participation citoyenne en investissant un lieu - Le Grand Lieu du Conte - qui facilite la mobilisation des habitant-e-s du territoire et leur investissement dans les projets portés par le PTCE.

- Et pour contribuer à la **dynamique d'un réseau national**

### La charte des PTCE

La charte des PTCE de 2014, actualisée en juillet 2021, marque le ciment d'une culture d'intervention commune. Elle est aujourd'hui le point de référence pour la communauté des PTCE, unis dans leur diversité et leur volonté partagée d'agir en faveur d'un développement économique durable et solidaire des territoires. Les collectivités peuvent inciter les acteurs de leur territoire à signer la charte des PTCE.

Compte tenu des aspects multidimensionnels des PTCE, tous les niveaux de collectivités sont concernés par les PTCE. Les collectivités peuvent intervenir aux différentes étapes traversées par les PTCE : gestation, émergence, développement, consolidation, en fonction des activités développées par les pôles et des compétences des collectivités. L'une des fonctions essentielles des PTCE est l'animation de la coopération. Elle permet la création des synergies et donc le développement de projets, mais elle reste difficile à financer dans la durée.

### Les régions ont un rôle important pour inscrire le soutien aux PTCE dans leur politique de développement économique.

Certaines régions ont des dispositifs spécifiques de soutien financiers aux PTCE. La majorité développe des dispositifs de soutien aux dynamiques collectives, avec une référence aux Pôles Territoriaux de Coopération Economique : AMI Initiatives Territoriales en Grand Est, Accélérateur de coopérations territoriales économiques (ACTE) en Hauts-de-France, soutien aux groupements de coopération et de mutualisation porteurs d'activité économique et d'emplois en Occitanie, dispositifs de soutien à l'animation des processus de coopération territoriale créatrice d'emplois en Nouvelle-Aquitaine.

L'inscription des PTCE dans les différents schémas régionaux (SRDEII, SRADDET, Programmes opérationnels régionaux (POR) des fonds structurels européens...) peut également faciliter l'engagement des autres niveaux de collectivités auprès des PTCE.



« C'est pourquoi nous appelons de nos vœux et soutenons sans réserve la volonté de relance d'une politique nationale de soutien aux PTCE. Cette politique nationale est décisive pour améliorer la reconnaissance des PTCE par les acteurs publics et par les acteurs de l'économie classique. Elle doit notamment permettre d'impulser une dynamique nationale d'animation des PTCE, en lien avec les dynamiques régionales » - **Extrait d'une déclaration de Régions de France - janvier 2021**



**La Région Pays de la Loire a en ce sens dédié un dispositif de soutien aux PTCE.** Ce dernier vise à faciliter l'émergence des projets de PTCE. Le soutien de la région consiste à financer la fonction animation/coordination des parties prenantes du PTCE pendant leur phase de gestation (ancrage territorial), d'émergence (consolidation du projet), de développement (lancement des premières activités) et consolidation (stabilisation du modèle économique).

Les départements interviennent par le biais de leurs politiques sectorielles relatives à la solidarité et à l'insertion, mais aussi de par leurs compétences en matière de solidarité territoriale et d'appui aux territoires.

*Le Conseil Départemental de Loire Atlantique reconnaît les PTCE comme acteurs importants de ses politiques sectorielles. Dans le cadre de sa politique sportive, et dans le but de mailler le territoire avec une offre sportive adaptée à tous et toutes, le CD 44 soutient le PTCE Lab'Sport par une subvention de fonctionnement.*

Les intercommunalités sont des partenaires importants des PTCE, que ce soit par le biais de leur politique de développement économique et d'attractivité, ou de leurs autres politiques thématiques selon les compétences des PTCE (tourisme, politique de la ville, numérique, collecte et gestion des déchets...).

*Le Mans Métropole a sollicité le réseau local de l'ESS (CEAS 72) pour analyser les besoins et potentiels du territoire notamment autour de l'économie circulaire. Elle a ainsi permis la création d'une dynamique collective ayant abouti à la création du PTCE du Pays du Mans. Il structure aujourd'hui les acteurs de la gestion des déchets des entreprises du territoire.*

Les communes sont des partenaires de proximité, importantes pour la mise en réseau et la mobilisation d'élu.e.s.

*La mairie d'Ancenis Saint Géréon (44) soucieuse de la redynamisation de son centre-bourg soutient le PTCE Cultivons les Cailloux dans l'achat d'un local en centre-ville ainsi que dans l'organisation de ses activités grand public.*

### Relance de la politique nationale de PTCE depuis 2021

Après deux saisons d'appels à projets (2013 et 2016) lancés par l'Etat, un appel à manifestation d'intérêt (AMI) « PTCE émergents » est lancé depuis 2021. 147 PTCE ont été lauréats de la phase 1 permettant de bénéficier d'un bouquet de services porté par l'Etat (accompagnement, conseils...), et 31 PTCE ont été financés à hauteur de 100 000 euros sur 2 ans. Cet AMI est renouvelé en 2023, et a vocation à être permanent.

# 4

## Comment soutenir et s'appuyer sur un PTCE ?

Les collectivités peuvent soutenir les PTCE de leur territoire de diverses manières : de l'appui financier à l'ingénierie de projet, de nombreux services et élu-e-s peuvent être mobilisés (développement économique et territorial, vie associative, redynamisation des territoires, transition écologique...). La collectivité peut :

- ▶ Aider au **repérage**, à la **mise en lien entre acteurs** et à la compréhension du territoire et de ses orientations
- ▶ Aider au fonctionnement, avec **des financements dédiés** par exemple à l'animation des pôles et inscrits dans le temps (convention pluriannuelle d'objectifs par exemple)
- ▶ Aider à **l'investissement**, que ce soit pour du matériel mutualisé, des locaux,...
- ▶ Apporter du **conseil et de l'ingénierie**, accompagner le PTCE sur les volets technique et administratif (la réciproque pouvant aussi être vraie...)
- ▶ Faciliter **l'accès au foncier** (repérage d'opportunité foncière, portage de l'investissement immobilier, mise à disposition de locaux ou terrains,...)
- ▶ **Faire appel aux biens et services proposés par le PTCE** (dans le cadre de DSP, de marchés publics,.. ), ou au savoir-faire et à l'ingénierie des PTCE en matière de coopération
- ▶ **Etre acteur du PTCE et coopérer avec les acteurs du territoire** (contribution à la gouvernance et au développement de ses activités)

### PTCE et SCIC

Plusieurs PTCE ont pris la forme de Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC). La SCIC est en effet la seule forme d'entreprise qui permet d'associer au capital toutes les parties prenantes du PTCE (structures de l'ESS, entreprises lucratives, citoyens,... mais aussi collectivités locales). Pour plus d'informations, voir [Points de RepèreSS du RTES n°3 "Les SCIC et les collectivités"](#).



### Pour aller plus loin



Le site du dispositif national des PTCE : <https://www.info-ptce.fr/>



Les Chambres Régionales de l'ESS demeurent les principales portes d'entrée sur le territoire <https://www.cress-pdl.org/les-missions/developper/les-ptce-ligériens/>



Le site du Labo de l'ESS avec la Charte des PTCE [www.lelabo-ess.org/ptce](http://www.lelabo-ess.org/ptce)



L'entrée PTCE sur le site du RTES <https://www.rtes.fr/les-ptce>



L'étude du RTES "Les rôles des collectivités locales dans les dynamiques de PTCE" - 2016 [www.rtes.fr/les-roles-des-collectivites-ptce](http://www.rtes.fr/les-roles-des-collectivites-ptce)

### Le RTES et la CRESS vous accompagnent

Le **Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire (RTES)** réunit aujourd'hui près de 200 collectivités qui ont manifesté le besoin d'un espace d'échanges et de coordination nationale. **Créateur de liens**, il met en relation les collectivités qui se retrouvent face à des questionnements, difficultés ou enjeux similaires dans la construction ou la mise en place de leurs politiques d'ESS. **Lieu ressource**, il capitalise les expériences de ses collectivités adhérentes, en favorise le transfert, forme et informe les élus et techniciens. **Force de proposition**, il porte la voix de ses adhérents pour renforcer l'appui des politiques publiques en ESS aux niveaux local, national et européen.

Plus d'informations sur [www.rtes.fr](http://www.rtes.fr)

La **Chambre régionale de l'Économie Sociale et Solidaire des Pays de la Loire** (association loi 1901) est l'organisation qui fédère les structures, fédérations et syndicats d'employeurs de l'ESS (associations, coopératives, mutuelles, fondations, entreprises sociales). Elle est reconnue par la loi et les acteur.rice.s de l'ESS comme devant assurer sa promotion et son développement en région. La CRESS et les réseaux départementaux de l'ESS accompagnent l'émergence, la création, le développement et la consolidation des PTCE sur la région Pays de la Loire. En ce sens, **ils appuient les collectivités dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de plans d'actions en faveur de l'ESS et des PTCE.**

Plus d'informations sur [www.cress-pdl.org](http://www.cress-pdl.org)